



Fiche de données de sécurité
Selon le règlement (CE)
No. 2020/878

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1	Identificateur de produit	8320	Date de Révision:	24/07/2024
	Nom du produit:	CARBOMASTIC 18 FC PART A / CARBOMASTIC 18 FC CARBO- KIT PART A	Date de remplacement :	Nouveau SDS
			Numéro de version :	1
	UFI Code:	H3F0-90S7-7006-AKV1		
	Contenir la nanoforme:	Non		
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	Composant de base des peintures a 2 composants - Usage industriel. Conseillé contre: autres que recommandés.		
	Produit à mélanger avec:	CARBOMASTIC 18 FC PART B / CARBOMASTIC 18 FC CARBO-KIT PART B		
	Ratio de mélange par volume Partie A / partie B:	1:1		
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité			
	Société / Entreprise:	Carboline Norge AS Postboks 593 3412 Lierstranda Norway		
		Informations Réglementaire / Techniques +47 32 85 73 00 +47 32 85 74 00		
	Fiche technique produite par:	Tarka, Malgorzata - hms@carboline.com		
1.4	Numéro d'appel d'urgence:	CHEMTREC +1 703 5273887 (Appels hors des Etats Unis d'Amériques) France +33 (0)1 45 42 59 59 24 (24/7) Luxembourg (+352) 8002 5500 or 070245245 (24/7)		

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 sur la classification, l'étiquetage et l'emballage.

EU Other	EUH205
EU Other	EUH211
Flam. Liq. 3	H226
Skin Irrit. 2	H315
Skin Sens. 1	H317
Eye Irrit. 2	H319
STOT RE 2	H373
Aquatic Chronic 2	H411

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) du produit



Mention d'avertissement

Attention

Produits chimiques nommés sur l'étiquette

xylène, 2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, quartz sio₂, phénol comportant des groupements styrène, phenol, methylstyrenated

Mentions de danger

EU Other	EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.
EU Other	EUH211	Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.
Flam. Liq. 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
Skin Irrit. 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT RE 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Aquatic Chronic 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

PHRASES DE PRÉCAUTION

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P284	Porter un équipement de protection respiratoire.
P302+352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
P333+313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Aucune information

Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1 Substances**

non applicable

3.2 Mélanges**Substances Dangereuses**

<u>Nom selon EEC</u> <u>EINECS No.</u> <u>No.-CAS</u> <u>N° enregistrement REACH</u> <u>Numéro d'index</u>	<u>%</u>	<u>Classifications</u>	<u>SCL Value</u> <u>ATE Value</u> <u>M-Factor</u>
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy) phényl]propane 216-823-5 1675-54-3 01-2119456619-26 603-073-00-2	25 - <50	H315-317-319-411 Aquatic Chronic 2, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL: H319 ≥ 5 H315 ≥ 5 ATE: - M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)

dioxyde de titane 236-675-5 13463-67-7 01-2119489379-17 -	10 - <25		SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
talc 238-877-9 14807-96-6 - -	10 - <25		SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
quartz sio2 (faisant part d'une structure minerale) 238-878-4 14808-60-7 - -	2.5 - <10		SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -

xylène 215-535-7 1330-20-7 01-2119488216-32 601-022-00-9	2.5 - <10	H226-304-312-315-319-332-335-373-412 Acute Tox. 4 Dermal, Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 3, Skin Irrit. 2, STOT RE 2, STOT SE 3 RTI	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
phenol, methylstyrenated 270-966-8 68512-30-1 01-2119555274-38 -	2.5 - <10	H315-317-412 Aquatic Chronic 3, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
quartz sio2 - 14808-60-7 - -	2.5 - <10	H372 STOT RE 1	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -

phénol comportant des groupements styrène 262-975-0 61788-44-1 01-2119980970-27 -	1.0 - <2.5	H315-317-411 Aquatic Chronic 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- -
4-méthylpentane-2-one 203-550-1 108-10-1 01-2119473980-30 606-004-00-4	0.1 - <1.0	H225-319-332-335-336-351 Acute Tox. 4 Inhalation, Carc. 2, Eye Irrit. 2, Flam. Liq. 2, Skin Cracking, STOT SE 3 NE, STOT SE 3 RTI	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- 2080 mg/kg (oral, rat); >2000 mg/kg (derm., rat); 11 mg/L (inh-vapour, rat)
éthylbenzène 202-849-4 100-41-4 01-2119489370-35 601-023-00-4	0.1 - <1.0	H225-304-332-373-412 Acute Tox. 4 Inhalation, Aquatic Chronic 3, Asp. Tox. 1, Flam. Liq. 2, STOT RE 2	SCL: ATE: M-Factor: (acute) M-Factor: (chronic)	- 3500 (oral, rat); >5000 (dermal, rabbit); 17.2 (inh., rat)

Remarques: CAS No 13463-67-7: Note 10
CAS No. 68512-30-1 identified as EC No. 700-960-7 under REACH Registration

Informations Complémentaires:

Le texte des mentions de danger CLP indiquées ci-dessus (le cas échéant) est donné à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Notes générales: Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation: Amener la victime à l'air libre. Donner de l'oxygène ou pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud. Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau: Utilisez un savon doux, si disponible. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Ne pas utiliser de solvants ou de diluants pour nettoyer la peau.

En cas de contact avec les yeux: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion: Ne pas faire vomir. Requérir immédiatement une assistance médicale. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le vomissement intervient spontanément. Relever la tête pour empêcher toute aspiration de liquide dans les poumons. Mettre à l'air frais, au calme et au chaud.

Autoprotection du secouriste :

Aucune mesure ne doit être prise comportant un risque personnel ou sans une formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne qui fournit de l'aide de faire du bouche-à-bouche. Lavez soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les enlever ou portez des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée. Irritant pour les yeux et la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Aucune information disponible relativement aux essais cliniques et au suivi médical. Le cas échéant, on trouvera l'information toxicologique à la section 11.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe, il faut consulter un médecin.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction:

Gaz carbonique, Produit Chimique Sec, Mousse

Pour des raisons de sécurité à ne pas être utilisées: Alcool, solutions à base d'alcool, tout autre support non mentionné ci-dessus.

Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

L'échauffement ou des conditions d'incendie libèrent du gaz toxique. La distance de retour de flamme peut être considérable. Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol et s'enflammer.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Assurer une ventilation adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition.

6.1.2 Pour les secouristes

Voir les sections 7, 8 et 10 pour plus d'informations.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Éviter que le produit arrive dans les égouts. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans

danger. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13)

6.4 Référence à d'autres rubriques

Veillez consulter les réglementations européennes en matière de mise au rebut ou les réglementations de chaque pays relatives à ce matériau. Voir la section 8, 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle. L'équipement électrique doit être protégé de façon appropriée. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant. Les personnes qui ont souffert de problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais être employées lors d'opérations dans lesquelles cette préparation est utilisée. Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle. Les personnes qui manipulent des produits de polyuréthane ou d'époxy doivent avoir suivi une formation spéciale selon les directives du ministère national du travail et de la santé (National Occupational Health and Safety Board). Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions à éviter: Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

Conditions de stockage: Conserver dans le conteneur original. Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées. Conserver le conteneur fermé. Conserver dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de sources de chaleur, d'ignition et de la lumière du soleil directe. Stocker uniquement en position verticale. Stockage de liquides inflammables.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le mélange et l'application à être conformes aux fiches techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (FR)

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>VME ppm</u>	<u>VLE ppm</u>	<u>VLE mg/m3</u>	<u>VME mg/m3</u>
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3				
dioxyde de titane	13463-67-7				10
talc	14807-96-6				
quartz sio2 (faisant part d'une structure minérale)	14808-60-7				0.1
xylène	1330-20-7	50	100	442	221
phenol, methylstyrenated	68512-30-1				
quartz sio2	14808-60-7				0.1
phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1				
4-méthylpentane-2-one	108-10-1	20	50	208	83
éthylbenzène	100-41-4	20	100	442	88.4

<u>Nom</u>	<u>No.-CAS</u>	<u>Note OEL</u>
2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	1675-54-3	
dioxyde de titane	13463-67-7	
talc	14807-96-6	

quartz sio2 (faisant part d'une structure minerale)	14808-60-7	
xylène	1330-20-7	Peut être absorbé par la peau.
phenol, methylstyrenated	68512-30-1	
quartz sio2	14808-60-7	
phénol comportant des groupements styrène	61788-44-1	
4-méthylpentane-2-one	108-10-1	Peut être absorbé par la peau.
éthylbenzène	100-41-4	Peut être absorbé par la peau.

Conseils supplémentaires: Veuillez consulter les limites d'exposition réglementaires pour le personnel qui sont applicables dans chaque pays. Certains composants peuvent ne pas avoir été classés en vertu du règlement CLP UE. .

Nom Chimique:

2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

EC Non:

216-823-5

No.-CAS:

1675-54-3

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale						0.75 mg/kg bw/day		0.75 mg/kg bw/day
	Non requis					3.571 mg/kg bw/day		3.571 mg/kg bw/day
Inhalation		12.25 mg/m3		12.25 mg/m3				
Dermique		8.33 mg/kg bw/day		8.33 mg/kg bw/day				

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.006 mg/L
Sédiments d'eau douce	0.996 mg/kg
Eau marine	0.0006 mg/L
Sédiments marins	0.0996 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	10 mg/L
sol (agricole)	0.196 mg/kg
air	

Nom Chimique:

dioxyde de titane

EC Non:

236-675-5

No.-CAS:

13463-67-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis						10 mg/m ³	700 mg/kg/ bw/ day
Inhalation			10 mg/m ³					
Dermique								

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.127 mg/L
Sédiments d'eau douce	1000 mg/kg dw
Eau marine	1 mg/L
Sédiments marins	100 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	1667 mg/kg (oral)
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	100 mg/kg
sol (agricole)	100 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

xylène

EC Non:

215-535-7

No.-CAS:

1330-20-7

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale	Non requis				174 mg/m ³	174 mg/m ³		
Inhalation	289 mg/m ³	289 mg/m ³	77 mg/m ³	77 mg/m ³				1.6 mg/kg bw/ day
Dermique				180 mg/kg bw/ day				14.8 mg/m ³ 108 mg/kg bw/ day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.327 mg/L
Sédiments d'eau douce	12.46 mg/kg
Eau marine	0.327 mg/L
Sédiments marins	12.46 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	6.58 mg/L
sol (agricole)	2.31 mg/kg
air	

Nom Chimique:

phenol, methylstyrenated

EC Non:

270-966-8

No.-CAS:

68512-30-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale								
	Non requis							
Inhalation				1.4 mg/m3				0.2 mg/kg bw/day
Dermique				0.35 mg/kg bw/day				0.35 mg/m3
								1.7 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	14 µg/L
Sédiments d'eau douce	1064 mg/kg dw
Eau marine	1.4 µg/L
Sédiments marins	106 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	212 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

phénol comportant des groupements styrène

EC Non:

262-975-0

No.-CAS:

61788-44-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale								
	Non requis							
Inhalation				1.21 mg/m3				
Dermique				2.87 mg/kg bw/day				

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	11,5 µg/L
Sédiments d'eau douce	1.564 mg/kg dw
Eau marine	1.15 µg/L
Sédiments marins	0.156 mg/kg dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	0.305 mg/kg dw
air	

Nom Chimique:

4-méthylpentane-2-one

EC Non:

203-550-1

No.-CAS:

108-10-1

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale					115,2 mg/m3	115,2 mg/m3		
	Non requis							
Inhalation	208 mg/m3	208 mg/m3		83 mg/m3				4.2 mg/kg bw/day
Dermique				11,8 mg/kg bw/day				14,7 mg/m 4,2 mg/kg bw/day

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	600 µg/L
Sédiments d'eau douce	8.27 mg/kg sediment dw
Eau marine	60 µg/L
Sédiments marins	0,83 mg/kg sediment dw
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	1.3 mg/kg soil dw
air	

Nom Chimique:

éthylbenzène

EC Non:

202-849-4

No.-CAS:

100-41-4

DNELS - dérivé aucun niveau d'effet

Voie d'exposition	Ouvriers				Consommateurs			
	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques	Effet aigu local	Effets aigus systémiques	Effets chroniques locaux	Effets chroniques systémiques
orale								
	Non requis							
Inhalation	293 mg/m3			77 mg/m3				1.6 mg/kg bw/day
Dermique				180 mg/kg bw/day				15 mg/m3

PNEC - Concentration d'effet prédite sans effet

Cible de protection de l'environnement	PNEC
Eau douce	0.1 mg/L
Sédiments d'eau douce	13.7 mg/kg
Eau marine	0.01 mg/L
Sédiments marins	1.37 mg/kg
Chaîne alimentaire	
Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
sol (agricole)	2.68 mg/kg
air	

8.2 Contrôles de l'exposition**Protection personnelle**

Protection respiratoire: Porter un appareil respiratoire isolant ou un appareil respiratoire à ventilation assisté durant les opérations de pulvérisation et de l'exposition à long terme. Dans des endroits clos, utiliser un appareil de protection respiratoire à air comprimé ou à air libre. Lors de la mise en peinture de petites surfaces, application au rouleau ou au pinceau, porter une protection respiratoire avec filtre combiné (filtre à poussière et gaz, EN 14387:2004+A1:2008): type de filtre à gaz A2 (substances organiques). Filtre à poussière P3 (pour poussière fine).

Protection des yeux: S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Écran facial, lunettes de sécurité à protection intégrale (EN 166).

Protection des mains: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact). Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température). Utiliser des gants résistants aux produits chimiques, ainsi que des lotions et crèmes protectrices pour éviter toute sécheresse cutanée. Gants de protection conformes à EN 374: Caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile. Matériau des gants recommandé pour un produit mixte : des gants de protection conformes aux exigences EN 374 : caoutchouc butylique. Caoutchouc nitrile. épaisseur $\geq 0,5$ mm; temps de rupture ≥ 480 min.

Protection du corps: Vêtements de protection à manches longues.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Autres équipements de protection: S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

INGÉNIERIE DES SYSTEMES DE CONTROLE: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Div. Couleurs
Etat Physique	Liquide
Odeur	SOLVANT
Seuil d'odeur	Non determine
pH	Non determine
Point de fusion / point de congélation (°C)	Non determine
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition (°C)	114 - 152
Point éclair, (°C)	26
Taux d'évaporation	Non determine
Inflammabilité (solide, gaz)	Non determine
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	1.0 - 8.0
Pression de vapeur	Non determine
Densité de vapeur relative	> 1 (air = 1)
Densité et/ou densité relative	1,68
Solubilité dans / Miscibilité avec l'eau	Négligeable
Coefficient de partage: n-octanol/water	Non determine
Température d'auto-inflammation (°C)	>432
Température de décomposition (°C)	Non determine
Viscosité cinématique	115 - 125 KU
Caractéristiques des particules	Non applicable aux liquides

9.2 Autres informationsFR

Contenu COV g/l: 130

Des grammes de COV par litre de produit de revêtement tels que appliqués par ISO 11890-1 et / ou ISO 11890-2.

Densité (g/cm³) 1.70

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucun risque de réactivité connu dans des conditions normales de rangement et d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Eviter toutes températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné des agents oxydants forts, des acides forts ou des alcalis.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou de travaux à haute températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se former comme : Dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO_x), les amines aliphatiques, aldéhydes, cyanures.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë:

LD50 oral: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Inhalation LC50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.
Derme LD50: Aucune information disponible sur le produit lui-même car le produit n'est pas testé.

Irritation: Irritant pour les yeux et la peau.

Corrosivité: Aucune information disponible.

Sensibilisation: Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Toxicité à doses répétées: Aucune information disponible.

Cancérogénicité: Aucune information disponible.

Mutagénicité: Aucune information disponible.

Toxicité pour la reproduction: Aucune information disponible.

STOT-exposition unique: Aucune information disponible.

STOT-exposition répétée: Dépression du système nerveux central.

Danger d'aspiration: Aucune information disponible.

Si aucune information n'est disponible ci-dessus sous toxicité aiguë, les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont tabulées ci-dessous:

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>LD50 oral</u>	<u>Derme LD50</u>	<u>Vapor LC50</u>	<u>Gas LC50</u>	<u>Dust / Mist LC50</u>
1675-54-3	2,2-bis[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	>2000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rabbit)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
13463-67-7	dioxyde de titane	>5000 mg/kg (oral-rat)	10000 mg/kg	Aucune information	Aucune information	>6.82 mg/L (inh-rat-4h)
1330-20-7	xylène	>2000 mg/kg (oral-rat)	1100 mg/kg (ATE dermal-rabbit)	11 mg/L (ATE inh/vapour)	4500 ppmV (ATE inh - Gas)	1.5 mg/L (ATE inh/dust/mist)
68512-30-1	phenol, methylstyrenated	>2000 mg/kg (oral-rat)	>2000 mg/kg (dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
61788-44-1	phénol comportant des groupements styrène	>2000 mg/kg (Oral-rat)	>2000 mg/kg (Dermal-rat)	Aucune information	Aucune information	Aucune information
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	2080 mg/kg, (oral, rat)	>2000 mg/kg (dermal, rabbit)	11 mg/L	4500 ppm	1.5 mg/L
100-41-4	éthylbenzène	3500 mg/kg rat, oral	5001 mg/kg, rabbit	17.2 mg/L. rat, 4h	10000 ppm	1.5 mg/L

Informations

Complémentaires:

Ce produit peut contenir du éthylbenzène lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce produit peut contenir de la silice cristalline, lequel est répertorié par le CIRC comme cancérigène avéré pour les humains (groupe 1). Ce classement est pertinent lors de l'exposition à la silice cristalline sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres préparations de surfaces.

. Une exposition chronique provoque un dessèchement de la peau et un eczéma. Le contact prolongé ou répétée avec la peau peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Un contact répété de la peau avec le produit peut entraîner des irritations ou sensibilisations de la peau dues probablement à l'influence d'autres époxy. Ce produit peut contenir du dioxyde de titane lequel est répertorié par le CIRC comme pouvant être cancérigène pour les humains (groupe 2B). Cette liste est fondée sur des données insuffisantes de cancérogénicité chez l'humain et suffisamment de preuves avec les animaux de laboratoire. Ce classement est pertinent lorsqu'exposé au dioxyde de titane sous forme de poussière ou de poudre uniquement, y compris les produits durcis qui sont soumis au ponçage, meulage, découpe ou autres surfaces nécessitant une préparation. Toute exposition chronique a été associée à divers effets neurotoxiques, notamment des lésions permanentes du cerveau. Le produit est irritant pour les yeux et peut entraîner une sensibilisation du système respiratoire. L'ingestion du produit chimique concentré peut causer de graves lésions internes. Toute inhalation de vapeurs ou brumes peut provoquer des maux de tête, nausées, irritations du nez, de la gorge et des poumons.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien - Toxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité:

EC50 48HR (Daphnia):	Aucune information
IC50 72HR (algues):	Aucune information
LC50 96HR (poisson):	Aucune information

- 12.2 Persistance et dégradabilité:** Aucune information
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation:** Aucune information
- 12.4 Mobilité dans le sol:** Aucune information
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:** Le produit ne répond pas aux critères de PBT/vPvB conformément à l'annexe XIII.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien.**

Propriétés perturbant le système endocrinien - Écotoxicité

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances identifiées comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement de la Commission (UE) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

- 12.7 Autres effets néfastes:** Aucune information

<u>No.-CAS</u>	<u>Nom selon EEC</u>	<u>EC50 48hr</u>	<u>IC50 72hr</u>	<u>LC50 96hr</u>
1675-54-3	2,2-bis[<i>p</i> -(2,3-époxypropoxy)phényl]propane	2.7 mg/L (Daphnia magna)	9.4 mg/L (EC50, Selenastrum capricornutum)	1.5 mg/L (Oncorhynchus mykiss)
13463-67-7	dioxyde de titane	>100 mg/l (EC50, 48h, Daphnia magna OECD202)	16 mg/l (EC50, 72h, Pseudokirchnerella subcapitata)	>100 mg/l (EC50, 96h, Oncorhynchus Mykiss OECD203)
1330-20-7	xylène	1 - 5 mg/L (Daphnia magna)	3 - 5 mg/L (Selenastrum sp.)	2 - 11 mg/L (Roccus saxatilis), 8.2 mg/L (Salmo gairdneri), 13.5 mg/L (Lepomis macrochirus), 21.0 mg/L (Pimephales promelas)
68512-30-1	phenol, methylstyrenated	14 - 51 mg/L (daphnia)	15 mg/L (algae)	25.8 mg/L (fish)
61788-44-1	phénol comportant des groupements styrène	1-10 mg/L (EL50, daphnia OECD 202)	3.14 mg/L (ErL50, algae, OECD 201)	14.8 mg/L (LL50, OECD 203)
108-10-1	4-méthylpentane-2-one	>100 mg/L	>100 mg/L	>179 mg/L (Brachydanio rerio, LD50, 96h)
100-41-4	éthylbenzène	1.8 - 2.4 mg/L (Daphnia magna)	5.4 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	4.2 mg/L (Oncorhynchus mykiss)

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets:** Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau. Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination. Élimination des déchets vers un site de traitement/d'élimination des déchets (dangereux) agréé conformément aux réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. Ne pas jeter les déchets avec les ordinaires ou dans les systèmes d'égout.

Code européen des déchets: 08 01 11*
15 01 10*

Code des déchets d'emballage:

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	ADN	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	UN1263	UN1263	UN1263	UN1263
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	PAINT	PAINT	PAINT	PAINT
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3	3	3	3
14.4 Groupe d'emballage	III	III	III	III
14.5 Dangers pour l'environnement	Marine Pollutant: Yes (Bisphenol A epoxy resin)			

- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur non applicable
EmS-No.: F-E, S-E
- 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Règlement / législation sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange:

REGLEMENTS NATIONAUX:

Numéro d'enregistrement des produits du Danemark:	Non disponible
Code de Mal danois:	2 - 5
Danish MAL Code - Mélange:	2 - 5
Numéro d'enregistrement du produit suédois:	Non disponible
Numéro d'enregistrement des produits Norvège:	P-92427
Classe WGK:	3

Couvert par la directive 2012/18 / EC (Seveso III):	P5c, E2
Restrictions au produit ou aux substances selon l'annexe XVII, Règlement (CE) 1907/2006:	Entry 3, 40
Surveillance médicale spéciale Arrêté du 11/07/1977:	Concerné. Application de peintures et vernis par pulvérisation.
Tableaux des maladies professionnelle concernés:	N°51 : Maladies professionnelles provoquées par les résines époxydiques et leurs constituants. N°84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Annexe XIV - Annexe XIV, Règlement (CE) 1907/2006 - Liste d'autorisation:**No.-CAS** **Nom selon EEC**

non applicable

SVHC - Substances de très haute préoccupation (Liste des candidats - Art. 59 Reach):**No.-CAS** **Nom selon EEC**

non applicable

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour ce substance / mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte pour les instructions de danger CLP indiquées dans la section 3 décrivant chaque ingrédient:**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raisons de révision

Il s'agit d'une nouvelle Fiche de Données de Sécurité (FDS). . .

Liste de références:

Cette Fiche de Données de Sécurité a été établie à partir de données et d'informations provenant des sources suivantes:

- La Base de Données Réglementaire Ariel fournie par 3E Company à Copenhague, Danemark
- Centre Commun de Recherche de la Commission Européenne à Ispra, Italie
- Règlement (CE) 1272/2008 avec modifications ultérieures

- Règlement (CE) 1907/2006 avec modifications ultérieures
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission
- Décision UE 2000/532/CE du Conseil et son Annexe établissant une "Liste des Déchets"
- Fiche de données de sécurité du fournisseur de matières premières
- La classification déclarée à la sec. 2.2 est basé sur les méthodes de calcul énoncées à l'annexe I et à l'annexe II du règlement CLP. 1272/2008 sur la composition de la formule.

Acronym / Abbreviation Key:

CLP	Classification, étiquetage et emballage des substances et mélanges
EC	Commission Européenne
EU	Union Européenne
US	Etats Unis
CAS	Chemical Abstract Service
EINECS	Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
GHS	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH)
LTEL	Limite d'Exposition à long terme
STEL	Limite d'Exposition à court terme
OEL	Limite d'exposition professionnelle
ppm	Parties par million
mg/m3	Milligrammes par mètre cube
TLV	Valeur limite d'exposition
ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists
OSHA	Occupational Safety & Health Administration
PEL	Limites d'exposition admissibles
VOC	Composés organiques volatils
g/l	Grammes par litre
mg/kg	milligrammes par kilogramme
N/A	Non applicable
LD50	Dose létale pour 50%
LC50	Concentration létale pour 50%
EC50	Concentration Efficace Médiane à 50%
IC50	Concentration Inhibitrice Médiane à 50%
PBT	Substance persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB	Substance très persistantes et très bioaccumulables
EEC	Communauté Economique Européenne
ADR	Accord Européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
RID	Transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer
UN	Nations Unies
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IATA	Association Internationale pour le Transport Aérien
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution maritime par les navires, 1973 complétée par le protocole de 1978
IBC	Grand Reservoir Vrac
RTI	Irritation des voies respiratoires
NE	Effets narcotiques
IMO	Organisation maritime internationale
Note P:	La classification comme cancérogène ou mutagène ne doit pas s'appliquer ; la substance contient moins de 0,1 % p/p de benzène.
Note 10:	La classification comme cancérogène par inhalation s'applique seulement aux mélanges sous poudre contenant 1 % ou plus de dioxyde de titane qui se présente sous la forme de ou incorporé dans des particules de diamètre aérodynamique $\leq 10 \mu\text{m}$.

Pour plus amples renseignements, s'il vous plaît contacter: Technical Services Department

Les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les règlements tant nationaux que communautaires. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés dans la fiche technique sans avoir obtenu au préalable des instructions écrites de manipulation.